



Tous les 3 mois, je dois déclarer mes ressources si je bénéficie du Revenu de solidarité active (Rsa). Je peux le faire sur caf.fr et sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

Où déclarer mes ressources trimestrielles ?



- 1 Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône **Mon Compte**.



- 2 Une fois connecté à mon espace, dans la rubrique « **Mes paiements et mes droits** », je clique sur « **Mes ressources** » puis sur « Déclarer ».

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



Ressources	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017
Salaires	€	€	€
Revenus non salariés (pensions, retraites, etc.)	€	€	€
Indemnités chômage	€	€	€
Pensions alimentaires	€	€	€
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je dois d'abord **valider mon profil** avant de commencer ma déclaration. Si les informations connues par ma Caf ne sont pas exactes, je dois les mettre à jour.

- 1 Selon ma situation, je dois déclarer mes ressources, celles de mon conjoint et de mes enfants de plus de 14 ans (salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, stages ou formations rémunérées, revenus du patrimoine...).

Si je n'ai reçu aucun revenu, je coche la case « Aucune ressource perçue ».

À la fin de ma déclaration, un **récapitulatif** s'affiche. En cliquant sur « **Valider** », ma déclaration est directement transmise à ma Caf.

- 2 Je peux retrouver mes ressources trimestrielles déclarées dans la rubrique **Consulter mes ressources**.

À noter :

- je dois indiquer les revenus **avant prélèvement à la source** (et non les revenus perçus),
- je déclare ce que j'ai perçu « sur le mois ». Si mon salaire de février est payé sur mon compte bancaire en mars, je dois le déclarer sur le mois de mars.